



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 17146

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés que rencontrent les étudiants afin de louer un logement pour l'année scolaire. Ces difficultés sont encore aggravées par le fait que le montant des bourses d'études ne tient pas compte des mois de vacances, ce qui conduit certains jeunes à ne pas conserver leur logement pendant les mois d'été pour économiser les frais de location. D'où la nécessité pour eux de repartir en quête d'un nouveau logement pour la rentrée suivante. Aussi, il lui demande si des dispositions peuvent être envisagées pour maintenir l'aide au logement pendant les vacances afin d'éviter aux étudiants concernés de connaître les mêmes démarches difficiles et coûteuses à chaque rentrée scolaire.

Texte de la réponse

Pour certains étudiants, il existe des dispositifs permettant de payer des bourses durant les mois d'été. Ainsi les étudiants originaires des DOM reçoivent un quatrième terme de bourse destiné à leur permettre d'assurer le paiement de leurs charges pendant l'été. Il n'est toutefois pas envisagé d'étendre ce dispositif à l'ensemble des boursiers. Pour le logement en résidence universitaire, qui concerne en priorité les boursiers, le contrat entre l'étudiant et le centre des oeuvres universitaires et scolaires, d'une durée de neuf mois, peut être étendu à la période des vacances. Selon les services gestionnaires des bourses et des logements en résidence universitaire, la très grande majorité des étudiants ne souhaite pas conserver le logement pendant les vacances d'été. Par ailleurs, les étudiants bénéficiaires d'un logement en résidence universitaire sont prioritaires pour l'attribution d'un nouveau logement à la rentrée suivante, pourvu qu'ils aient présenté une demande de renouvellement dans les délais impartis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17146

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3111

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4832